



STATISTIQUES ET INDICATEURS

# LES REPRISES D'EMPLOI DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CENTRE-VAL DE LOIRE AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023

EN 2023, PLUS DE

## 148 800

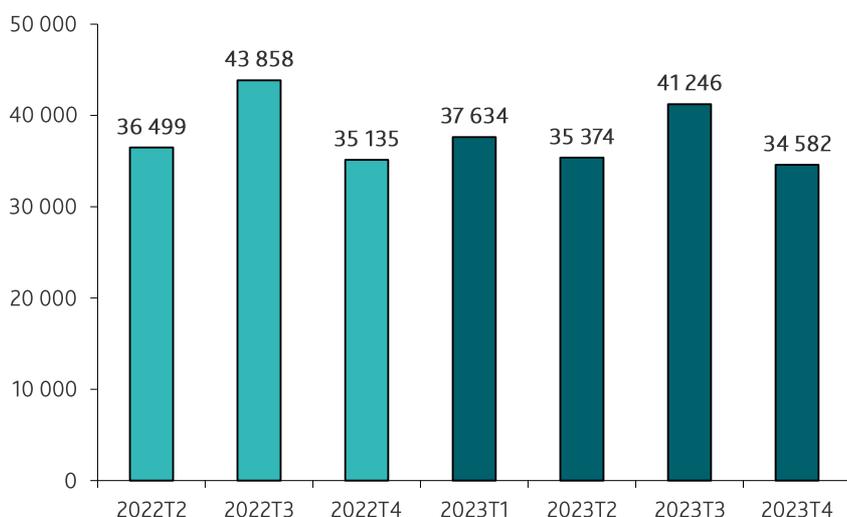
DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B ONT REPRIS UN EMPLOI D'AU MOINS UN MOIS

**Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi sont en baisse de 1,6 % sur un an.**

Au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2023, près de 34 600 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B ont accédé à l'emploi d'un mois ou plus, soit une baisse de 1,6 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2022. Sur cette même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A ou B est en baisse de 0,8 %. Ainsi, le taux mensuel moyen d'accès à l'emploi s'établit à 8,9 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, taux identique à celui du 4<sup>e</sup> trimestre 2022.

Par ailleurs, le nombre de reprises d'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1], en particulier un pic d'accès à l'emploi au 3<sup>e</sup> trimestre, et à l'inverse un creux au 4<sup>e</sup> trimestre.

GRAPHIQUE 1  
NOMBRE TRIMESTRIEL DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI



Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS-CCMSA)  
Données brutes, région Centre-Val de Loire

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et des données de France Travail (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de reprises d'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A ou B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E [cf. annexe 4 méthode].

# NETTE BAISSÉ DES REPRISES D'EMPLOI POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LONGUE DURÉE

Parmi les reprises d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, 8 039 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans [cf. tableau 1], 20 571 des demandeurs d'emploi de 25 à 49 ans et 5 972 des demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus. Les reprises d'emploi pour ces trois tranches d'âge varient respectivement de +1,7 %, -2,5 % et -2,6 % sur un an.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, 24 115 demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an (+1,9 %) et 11 463 demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus (-8,7 %) ont connu un retour à l'emploi d'un mois ou plus.

Enfin, la baisse du nombre de reprises d'emploi a concerné plus fortement les femmes que les hommes (-2,5 % contre -0,7 % pour les hommes).

**TABLEAU 1**  
NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B SELON LES CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI

	4 <sup>e</sup> trimestre 2023	4 <sup>e</sup> trimestre 2022	Evolution	Taux mensuel moyen* au 4 <sup>e</sup> trimestre 2023	Evolution par rapport au 4 <sup>e</sup> trimestre 2022
Nombre de reprises d'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B	34 582	35 135	-1,6%	8,9%	(-0,1 point)
<i>dont demandeurs d'emploi</i>					
de moins de 25 ans	8 039	7 908	+1,7%	13,5%	(-0,1 point)
de 25 à 49 ans	20 571	21 096	-2,5%	9,4%	(-0,1 point)
de 50 ans et plus	5 972	6 131	-2,6%	5,6%	(0,0 point)
depuis moins d'un an	24 115	23 672	+1,9%	10,2%	(0,0 point)
depuis un an ou plus	10 467	11 463	-8,7%	7,1%	(-0,2 point)
hommes	17 200	17 314	-0,7%	9,0%	(0,0 point)
femmes	17 382	17 821	-2,5%	9,0%	(0,0 point)

Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS-CCMSA)  
Données brutes, région Centre-Val de Loire

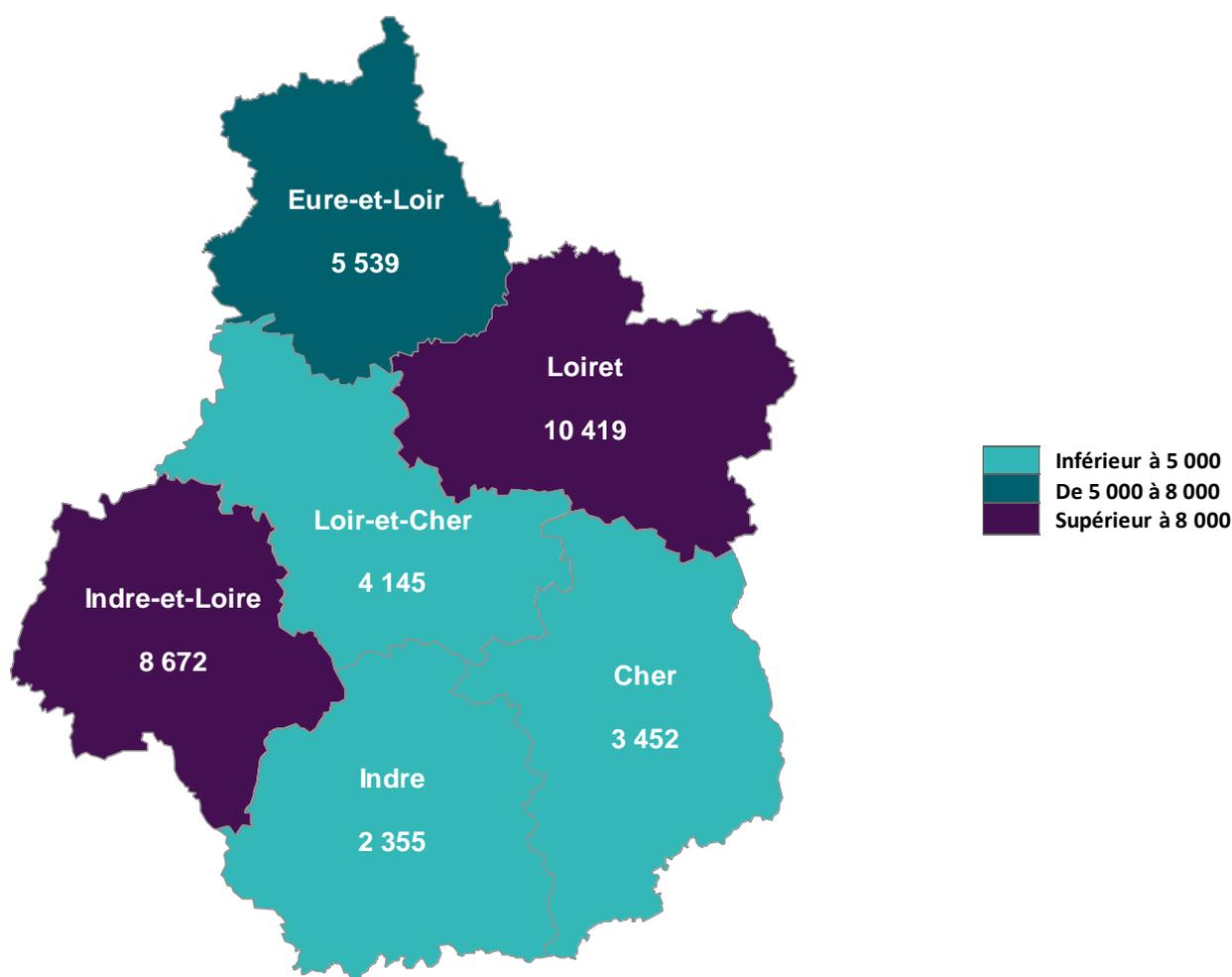
\*Le taux mensuel moyen sur un trimestre correspond au nombre mensuel moyen de reprises d'emploi rapporté au nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sur le trimestre.

# LE NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les départements qui présentent le nombre de reprises d'emploi le plus important au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 sont le Loiret et l'Indre-et-Loire [cf. carte 1].

## CARTE 1

### NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023 PAR DÉPARTEMENT

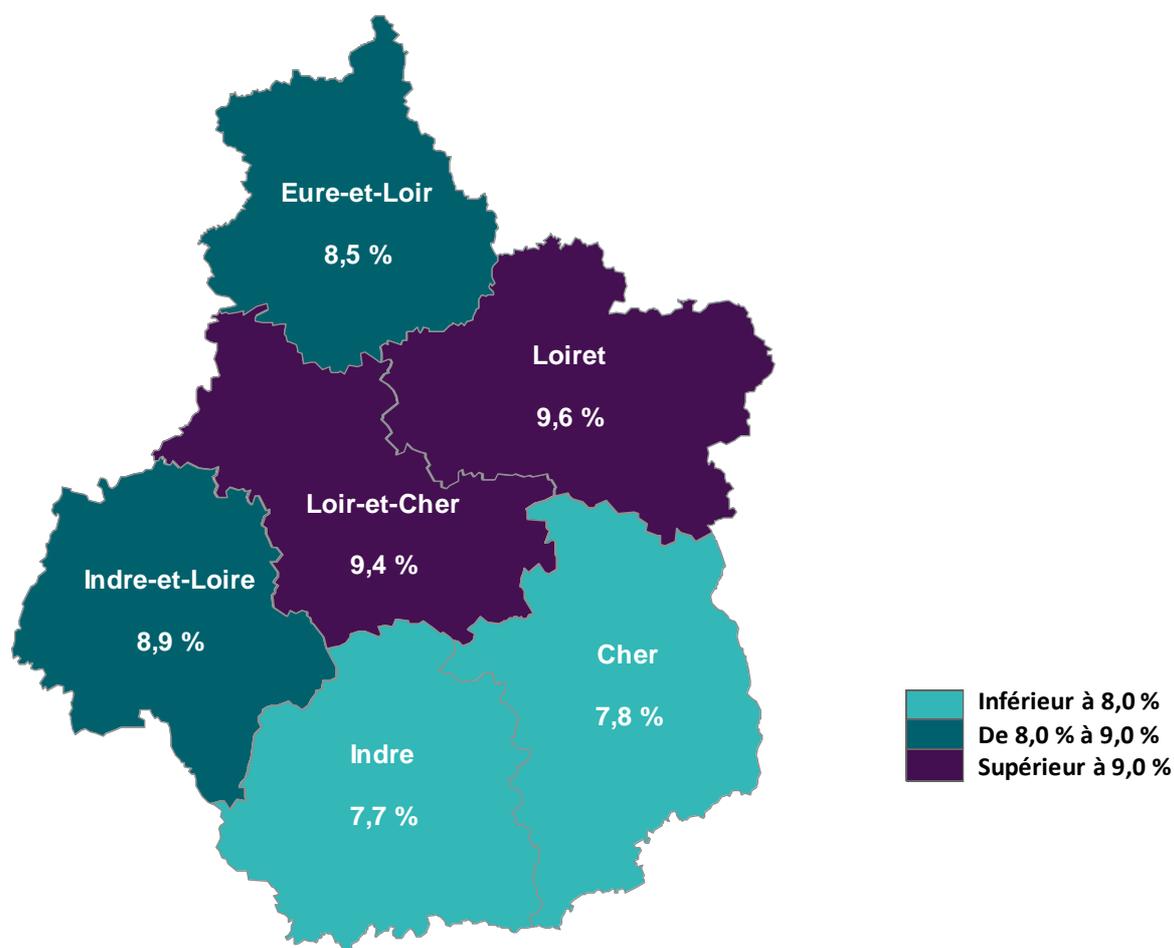


Ces 2 départements présentent cependant un nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B proportionnellement élevé.

La carte 2 ci-dessous représente le nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B par département au 4<sup>e</sup> trimestre 2023 ce qui permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi.

## CARTE 2

NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI RAMENÉ AU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI EN CATÉGORIES A OU B PAR DÉPARTEMENT AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023



Les deux départements qui présentent le plus grand nombre de reprises d'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A ou B sont le Loir-et-Cher (9,4 %) et le Loiret (9,6 %).

# ANNEXE 1 – RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

TABLEAU 2

RÉPARTITION RÉGIONALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023

Région	4 <sup>e</sup> trimestre 2023			4 <sup>e</sup> trimestre 2022		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre	Taux	Nombre de reprises d'emploi	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Auvergne-Rhône-Alpes	10,1%	126 600	418 700	10,3%	127 000	411 900
Bourgogne-Franche-Comté	8,5%	33 800	131 900	8,8%	34 600	131 300
Bretagne	9,4%	45 900	162 600	9,6%	46 200	159 600
Centre-Val de Loire	8,9%	34 600	130 000	8,9%	35 100	131 000
Corse	6,4%	3 400	17 700	6,6%	3 400	17 200
Grand Est	7,9%	69 800	293 100	8,0%	70 400	293 400
Guadeloupe	5,4%	7 700	47 600	5,3%	7 900	49 000
Guyane	4,8%	3 300	22 800	4,7%	3 000	21 800
Hauts-de-France	7,6%	85 000	370 600	7,7%	85 000	366 200
Ile de France	8,0%	178 700	742 200	8,2%	180 600	736 500
La Réunion	4,6%	17 800	130 100	4,5%	18 000	132 600
Mayotte	4,6%	2 300	16 900	3,6%	2 000	18 100
Martinique	6,0%	6 200	34 500	5,8%	6 500	37 300
Normandie	8,6%	43 000	167 000	8,8%	43 600	164 900
Nouvelle Aquitaine	8,7%	83 200	318 900	9,1%	86 100	315 500
Occitanie	7,6%	92 600	405 600	7,9%	95 200	403 400
Pays de la Loire	10,3%	55 300	179 500	10,6%	57 400	180 500
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,1%	81 800	336 700	8,3%	84 900	339 900
<b>National</b>	<b>8,2%</b>	<b>971 000</b>	<b>3 926 400</b>	<b>8,4%</b>	<b>986 900</b>	<b>3 910 100</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (Acos - CCMSA) pour le calcul du nombre de retour à l'emploi, STMT pour le nombre de DEFM AB. Données brutes, France entière

N.B. : Les données régionales sont arrondies à la centaine

# ANNEXE 2 – RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

TABLEAU 3

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI AU 4<sup>E</sup> TRIMESTRE 2023 EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

	4 <sup>e</sup> trimestre 2023		
	Taux	Nombre de reprises d'emploi sur le trimestre	DEFM AB en moyenne sur le trimestre
Cher	7,8%	3 452	14 794
Eure-et-Loir	8,5%	5 539	21 833
Indre	7,7%	2 355	10 246
Indre-et-Loire	8,9%	8 672	32 309
Loir-et-Cher	9,4%	4 145	14 742
Loiret	9,6%	10 419	36 100
<b>Région Centre-Val de Loire</b>	<b>8,9%</b>	<b>34 582</b>	<b>130 024</b>

Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS-CCMSA)  
Données brutes, région Centre-Val de Loire

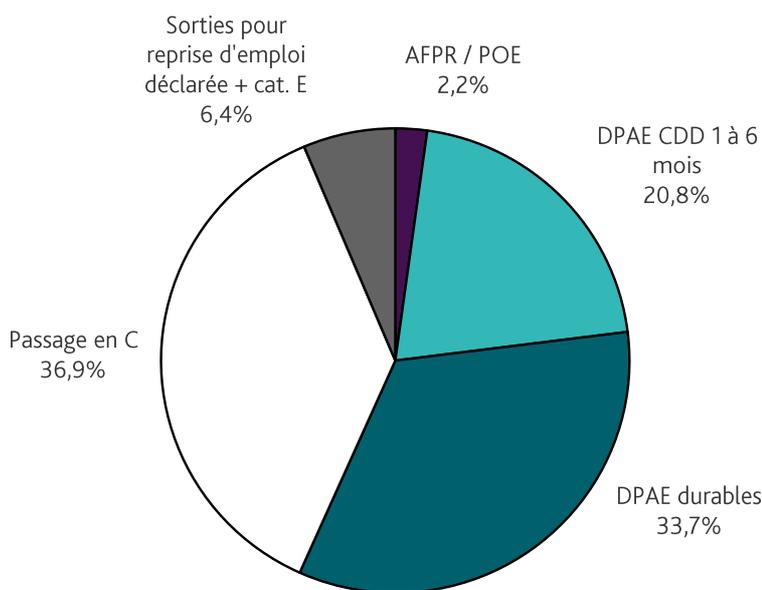
# ANNEXE 3 – COMPOSITION DU NOMBRE DE REPRISES D'EMPLOI

Les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent, au 4<sup>e</sup> trimestre 2023, plus d'une reprise d'emploi sur deux [cf. graphique 2].

Près de 37 % des reprises d'emploi sont repérées par une bascule en catégorie C<sup>1</sup>, et plus de 6 % par une reprise d'emploi déclarée ou bascule en catégorie E<sup>2</sup>. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent faiblement au nombre de reprises d'emploi (2,2 %).

GRAPHIQUE 2

COMPOSITION DES REPRISES D'EMPLOI



Sources : Fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS-CCMSA)  
Données brutes, région Centre-Val de Loire

1. Certaines de ces bascules en catégorie C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

2. L'ordre de priorité dans la construction du nombre de reprises d'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de reprises d'emploi comme possédant une DPAE.

## ANNEXE 4 – MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de France Travail ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours vers l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à France Travail la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par France Travail et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour radiation administrative (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi.

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>3</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées.

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### La mesure du nombre de reprises d'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de reprise d'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de France Travail. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>4</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de plus d'un mois) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>5</sup>
  - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

3, En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

4, Cf. Page 9 pour la définition des catégories de demandeurs d'emploi

5, Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégorie B en catégorie C due à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque la reprise d'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégorie C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de reprise d'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

### Les catégories statistiques de demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois).
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Directeur de la publication  
David GALLIER

Directeur de la rédaction  
Cyril SEGUIN

Réalisation  
Service Statistiques, Études et Évaluation / Direction de la Stratégie et des Relations  
Extérieures

France Travail Centre-Val de Loire  
6 bis, rue André Dessaux  
45400 Fleury-les-Aubrais

[WWW.FRANCETRAVAIL.ORG](http://WWW.FRANCETRAVAIL.ORG)

